

Vendredi 31 Juillet 2020

Ozone



Samedi 01 août 2020

Ozone



pas d'épisode de pollution



informations et recommandations

Dépassement du seuil d'information et recommandations

Ozone (moyenne horaire) : 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$



alerte sur persistance

Dépassement du seuil d'information et recommandations 2 jours et plus

Ozone (moyenne horaire) : 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le jour-même et le lendemain



alerte

Dépassement du seuil d'alerte

Ozone (moyenne horaire) : Seuil 1 : 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

pendant 3h consécutives

Seuil 2 : 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant 3h consécutives

Seuil 3 : 360 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant 3h consécutives

Explication de l'épisode et évolution

Polluant concerné: Ozone



L'ozone se forme à partir des polluants émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Atmo Hauts-de-France prévoit un épisode de pollution à l'ozone sur l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord au niveau d'information et recommandation vendredi 31 juillet 2020.

Ce vendredi, au vu des émissions de polluants précurseurs d'ozone, des conditions météorologiques et des modèles de prévision de la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour l'ozone devrait être dépassé sur les 4 départements. La hausse des concentrations en ozone se confirme ainsi.

Demain samedi, l'arrivée d'une masse d'air océanique moins chargée en polluants associée à la baisse prévue des températures et la présence de nuages limiteront la formation d'ozone. Le seuil d'information et recommandation ne devrait pas être dépassé.

Mesures préfectorales



Les **Préfets** informent que les mesures recommandées ou obligatoires pour la réduction des émissions de polluants, adaptées selon la situation, sont disponibles auprès des préfectures de département.

L'ensemble des recommandations est disponible sur les sites Internet des préfectures.



Recommandations comportementales

De façon générale, il est recommandé



d'utiliser les moyens de transport les moins polluants : vélo, marche, transports en commun, le covoiturage...



de réduire la vitesse de circulation.



de réduire les émissions de polluants des acteurs économiques (industrie et agriculture).



Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, et ce, toute l'année.



Bien aérer la pièce en cas de ménage ou de bricolage en intérieur.

Recommandations sanitaires

L'Agence Régionale de Santé rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.



Pour la population à risques :

(nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, personnes sensibles lors des pics de pollution)

Pour les particules PM10 :

- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez les activités modérées

Pour l'ozone :

- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.



Pour la population à risques :

Pour les particules PM 10 :

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Pour l'ozone :

- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

Dans tous les cas :

en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Questions/Réponses



Peut-on sortir avec un nourrisson ?

Les sorties à l'extérieur peuvent être maintenues mais de durée limitée, et à l'écart des sources de pollution (axes routiers).



Peut-on continuer à aérer son logement ?

En cas de pic de pollution, il est recommandé de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation : aérer son logement 10 à 15 minutes, une à deux fois par jour.



Est-il recommandé de porter un masque en épisode de pollution ?

Les masques sont souvent non-certifiés FFP1, notamment pour les cyclistes, donc quasi inefficaces vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est plutôt recommandé de circuler calmement, et d'adapter son itinéraire, en s'éloignant des axes à fort trafic. Les recommandations ou obligations concernant le port du masque en lien avec l'épidémie de COVID sont quant à elles prioritaires et édictées par les autorités compétentes (ARS, Préfecture).



Est-on également exposé à l'intérieur de son véhicule ?

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur, et concentre même les polluants à l'intérieur. Il est recommandé d'aérer régulièrement son véhicule pour réduire la concentration des polluants à l'intérieur. Il est toutefois préférable d'éviter d'aérer son véhicule à proximité de sources de pollution (trafic dense, tunnels), et pendant les moments de la journée où le niveau de pollution est le plus élevé.

Contacts

Prévisions



Atmo Hauts-de-France
<https://www.atmo-hdf.fr>
06 76 41 28 61

> S'abonner gratuitement aux alertes

Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.

Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques

Mesures d'urgence



Préfectures

Aisne
03 23 21 82 82

Nord
03 20 30 59 59

Oise
03 44 06 12 34

Pas-de-Calais
03 21 21 20 00

Somme
03 22 97 80 80

Effets sur la santé



Agence Régionale de Santé

<http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>
03 62 72 86 27